

Relais d'Assistantes
Maternelles Parents
Enfants
Chemin du Pré Rond
73630 Le Chatelard

04 79 52 10 70
ram@amisdesbauges.org

OÙ ?

Depuis 2011, le Ram est installé
dans les locaux du Multi-accueil
La Farandole, sous l'école du
Chatelard

Entrée du relais à droite après la
montée d'escalier



QUAND ?

Les lundis

9h/12h et 13h30/18h

jusqu'à 19h sur RDV

Les mardis et jeudis sur RDV

9h/12h et 13h30/17h

POUR QUI ?

POUR LES PARENTS

- Les modes de garde pour votre enfant,
- Les offres d'accueil sur le secteur,
- Les aides à la famille de la CAF,
- Les dispositions fiscales
- Le Relais est un soutien dans votre fonction d'employeur (contrat de travail, déclaration Pajemploi, cotisations sociales...)

POUR LES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

- Le Relais vous apporte des informations sur votre profession, vos droits (couverture sociale, salaire, congés, avantages fiscaux...)
- Le Relais vous propose des prêts de livres ou magazines professionnels.
- Le Relais vous invite tout au long de l'année à des rencontres entre vous, des conférences, des temps forts (Noël, fête des enfants, Salon du livre) et des temps de formation avec des professionnels de la petite enfance.
- Le Relais est également un lieu de rencontre entre assistantes maternelles, un lieu d'animation pour les enfants et un premier pas vers la socialisation.

**A TOUTE PERSONNE SOUHAITANT S'INFORMER
SUR CETTE PROFESSION**

Attention les ouvertures du relais en juillet et aout sont modifiées : **le RAM sera ouvert sur RDV**
Les lundis : 21 juillet, 18 et 25 aout
Les mardis : 1, 15, 22 juillet et 19, 26 aout
Les jeudis : 3, 10, 17, 24 juillet et 21, 28 aout
Les vendredis : 11, 18 juillet et 22, 29 aout
Fermeture complète du Ram
Du 7 au 9 juillet et du 28 au 14 aout 2014

Été 2014

Journal 2

Année 1



LE JOURNAL DES CROÉS

LES INFOS GÉNÉRALES

LA FÊTE DES ENFANTS

Chaque année a lieu la fête des enfants. .

Cette année, elle sera festive avec le groupe Oklahoma qui nous accompagnera en fin de journée pour un bal folk. Le thème sera **le Western**.

Cette fête des Enfants s'adresse à tous les enfants (0/11ans) côtoyant la Farandole, étant gardés chez une Assistante Maternelle, venant à Potins Couffins mais aussi les plus grands du centre de loisirs des Amis des Bauges.

Alors venez déguisés nous rejoindre à la Résidence Maurice Perrier au Chatelard dans le parc de la Maison de Retraite (repli à la salle des fêtes de la Motte en Bauges en cas de pluie)

A partir de 17h, nous proposerons **des ateliers et jeux** « cow-boy ».

Puis à 19h **le bal folk avec la compagnie** « Oklahoma », suivi d'un **pique-nique partagé** !

LES MARDIS DE LA PARENTALITÉ ...

Nous nous sommes rendues avec plusieurs Assistantes Maternelles à 2 mardis de la parentalité :

- Le 15 avril 2014 : l'enfant dans la séparation des parents
- Le 27 mai 2014 : la psychomotricité chez le jeune enfant

Les comptes rendus sont disponibles sur le portail des amis des bauges : portail.amisdesbauges.org dans l'onglet RAM

Ou par demande au 04 79 52 10 70 ou ram@amisdesbauges.org



Au programme :

A PARTIR DE 17 H

- jeux de kermesse
- Balade et câlins avec des ânes
- Coin avec des livres de bibliothèque sous tipi
- des déguisements de cow boy et d'indien

- un coin bébé

- du maquillage

- la projection d'un film du centre de loisir : Indien

A PARTIR DE 19H

- le concert avec Oklahoma

- un repas partagé

Et la bonne humeur !



Association Les Amis des Bauges Centre socioculturel "Les Amis des Bauges"

Rue du Capitaine de Courson - 73 630 Le Chatelard

Tel: 04/79/54/87/64 Courriel: info@amisdesbauges.org

COTISATIONS ET RETRAITES ASS MAT

En 2014, Il faudra avoir cotisé sur une rémunération égale à 1429,50 € (150 heures x 9,53 €) pour valider un trimestre.

Une rémunération de 600 fois le Smic horaire (5 718 €) suffira à obtenir la validation de quatre trimestres d'assurance.

GARDE D'ENFANT PAR UN BABY SITTER

Ce service doit être déclaré et rémunéré. Des jeunes des Bauges ont suivi une mini formation : Initiation aux premiers secours avec les amis des Bauges lors de la journée des jobs d'été. Ils ont pu également s'informer autour des CESU (Chèques Emploi Services Universels) puis s'inscrire sur le site des CESU des bauges :

www.cesu-bauges.com

**Un site unique et officiel
d'information du
Particulier Employeur
et du Salarié :**
[Www.net-particulier.fr](http://www.net-particulier.fr)

Faire de la pate à modeler maison :

Rien de plus facile, il faut mélanger dans un saladier :

1 verre de farine + 1/2 verre de sel fin + 1/2 verre de maïzena

Diluer qq gouttes de colorants alimentaires. Ménager le tout et ajouter 2 cuil à soupe d'huile. Faire chauffer sans jamais cesser de remuer.

Lorsque la pâte est difficile à mélanger elle est cuite.

Laisser refroidir avant utilisation.

LES JOURS FÉRIES

Le 1er mai est le seul jour férié, chômé et payé.

L'assistante Maternelle qui ne travaille pas le 1er et qui aurait dû travailler ce jour là, perçoit sa rémunération normale. Si elle travaille le 1er mai, elle a droit en plus de sa rémunération habituelle, à une indemnité égale au montant de son salaire.

Pour les autres jours fériés :

Les jours fériés chômés, s'ils tombent un jour habituellement travaillé, sont payés, à condition que le salarié ait trois mois d'ancienneté avec son employeur.

Extrait du Guide 2013 des Assistantes Maternelles (le statut) de L'assmat

COMPLÉMENT LIBRE CHOIX DU MODE DE GARDE ENFANT MOINS DE 6 ANS ET PLUS DE 6 ANS

Les parents employant une assistante maternelle peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'aides financières destinées à atténuer l'impact des charges liées à la garde des enfants sur le budget familial. La **Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)** comprend une aide financière en matière de garde d'enfant prenant la forme d'un **complément de libre choix du mode de garde (CMG)**. La PAJE comprend également une prime à la naissance ou à l'adoption, une allocation de base et un complément de libre choix d'activité. Cette aide est versée par la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou par la Mutualité sociale agricole (MSA). aux familles résidant en France et assurant la charge effective d'un enfant. Elle couvre une partie de la rémunération de l'assistante maternelle qui assure la garde des enfants et prend en charge la totalité des cotisations et contributions sociales liées à sa rémunération.

Activité :

La condition de revenu minimum d'activité est supprimée à compter du 1^{er} avril 2014.

Le complément de libre choix du mode de garde est versé à la condition que le ménage ou la personne seule exerce une activité professionnelle.

En cas d'activité non salariée, l'allocataire doit être à jour de ses cotisations sociales d'assurance vieillesse.

Les périodes de perception d'indemnité maladie, maternité, paternité ou accident du travail, les périodes de formation professionnelle ou de chômage indemnisé sont assimilées à une activité professionnelle.

La condition d'activité professionnelle ne s'applique pas si les parents :

- poursuivent des études,
- bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés,
- sont au chômage et bénéficiaires de l'allocation d'insertion, de l'allocation de solidarité spécifique ou, sous certaines conditions, du revenu de solidarité active (RSA).

Âge de l'enfant : Le droit au complément mode de garde est accordé pour la garde des enfants âgés **de moins de six ans**.

En cas de garde d'un enfant de plus de six ans par une assistante maternelle, le parent ne peut bénéficier ni des aides financières PAJE, ni de la prise en charge des cotisations sociales dues pour les salaires versés.

Toutefois, concernant **les fratries dont un des enfants âgé de moins de six ans et l'autre de plus de six ans sont accueillis par la même assistante maternelle**, la prise en charge des cotisations sociales est *a priori* effectuée sur l'ensemble des salaires versés (garde des deux enfants). Le formulaire de déclaration proposé par Pajemploi ne fait en effet apparaître qu'un nombre global d'heures d'accueil et le salaire correspondant versé à l'assistante maternelle sans tenir compte de l'enfant concerné.

Si les enfants de la fratrie sont gardés par deux assistantes maternelles différentes, seul celui de moins de six ans ouvre droit à la prise en charge des cotisations sociales.

Extrait du site casamape.fr

LES ANIMATIONS D'ÉVEIL PROPOSÉES PAR LE RELAIS

Durant l'été les animations se pratiqueront si le temps le permet à l'extérieur (plan d'eau pour Lescheraines et parc de verdure pour le Dojo). A ce jour nous ne connaissons pas les lieux d'animation pour septembre (plus d'infos sur le portail des amis cet été).



Aout

- ⇒ 21 aout à Lescheraines modelage avec de la terre
- ⇒ 28 aout au Dojo : racontage d'histoires

LES ANIMATIONS D'ÉVEIL PROPOSÉES PAR LE RELAIS

Durant l'été les animations se pratiqueront si le temps le permet à l'extérieur (plan d'eau pour Lescheraines et parc de verdure pour le Dojo). A ce jour nous ne connaissons pas les lieux d'animation pour septembre (plus d'infos sur le portail des amis cet été).



Aout

- ⇒ 21 aout à Lescheraines modelage avec de la terre
- ⇒ 28 aout au Dojo : racontage d'histoires

Juillet

- ⇒ 3 juillet pique nique au plan d'eau de Lescheraines RDV 11h
- ⇒ 10 juillet Lescheraines Land'art
- ⇒ 17 juillet Lescheraines hercier
- ⇒ 24 juillet Dojo motricité



Juillet

- ⇒ 3 juillet pique nique au plan d'eau de Lescheraines RDV 11h
- ⇒ 10 juillet Lescheraines Land'art
- ⇒ 17 juillet Lescheraines hercier
- ⇒ 24 juillet Dojo motricité



Septembre

- ⇒ 4 septembre motricité
- ⇒ 11 septembre création collective
- ⇒ 18 septembre cuisine
- ⇒ 25 septembre bibliothèque



Septembre

- ⇒ 4 septembre motricité
- ⇒ 11 septembre création collective
- ⇒ 18 septembre cuisine
- ⇒ 25 septembre bibliothèque



POUR ALLER PLUS LOIN...

Les Mardis de la parentalité de l'ACCA de St Pierre d'Albigny reprendront à la rentrée de septembre avec de nouvelles thématiques. Covoiturage possible. A suivre sur le portail des Amis dans l'onglet Ram

Soirée Débat le 24 juin à Barberzaz (pôle socio culturel Chantal Mauduit): **Bébé et écrans : attention danger?**

Débat précédé de la projection du film : « une télé dans le biberon » d'Anne Georget. Ouvert à tous, entrée gratuite.

Idées de sortie avec les enfants :

Au bonheur des Mômes (Grand Bornand 74)

Les perles de la programmation spéciale tout-petits (moins de 3 ans) :

- Les légum'secs d'Héliotrope Théâtre
- Mam'zelle chapeau (théâtre des Marionnettes de Genève)
- Plume de la Compagnie Meli Mélodie

Tout sur :
www.aubonheurdesmomes.com

D'autres lieux de rencontres ou ressources :

Potins couffins (Lieu d'Accueil Enfants Parents): chaque vendredi matin entre 9h et 11h30 à Bellecombe en Bauges salle des Associations (hors vces scolaires) 06 73 84 92 65

Le Centre Polyvalent d'Action Sociale au Chatelard avec la PMI :
les consultations du nourrisson,
la permanence de la puéricultrice
Pour les parents et les Assistantes Maternelles

Lieu ressource et d'information sur les professionnels de la petite Enfance
04 79 54 81 43

POUR ALLER PLUS LOIN...

Les Mardis de la parentalité de l'ACCA de St Pierre d'Albigny reprendront à la rentrée de septembre avec de nouvelles thématiques. Covoiturage possible. A suivre sur le portail des Amis dans l'onglet Ram

Soirée Débat le 24 juin à Barberzaz (pôle socio culturel Chantal Mauduit): **Bébé et écrans : attention danger?**

Débat précédé de la projection du film : « une télé dans le biberon » d'Anne Georget. Ouvert à tous, entrée gratuite.

Idées de sortie avec les enfants :

Au bonheur des Mômes (Grand Bornand 74)

Les perles de la programmation spéciale tout-petits (moins de 3 ans) :

- Les légum'secs d'Héliotrope Théâtre
- Mam'zelle chapeau (théâtre des Marionnettes de Genève)
- Plume de la Compagnie Meli Mélodie

Tout sur :
www.aubonheurdesmomes.com

D'autres lieux de rencontres ou ressources :

Potins couffins (Lieu d'Accueil Enfants Parents): chaque vendredi matin entre 9h et 11h30 à Bellecombe en Bauges salle des Associations (hors vces scolaires) 06 73 84 92 65

Le Centre Polyvalent d'Action Sociale au Chatelard avec la PMI :
les consultations du nourrisson,
la permanence de la puéricultrice
Pour les parents et les Assistantes Maternelles

Lieu ressource et d'information sur les professionnels de la petite Enfance
04 79 54 81 43

